#### **ZOOM** (suite)

dans le soutien aux collectifs enseignants et la reprise de l'animation pour relancer la dynamique.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le problème crucial de l'insuffisance du nombre de piscines dans le département et la remise en cause d'un certain nombre de projets natation dans des collèges confrontés à l'augmentation des tarifs de location de piscine à l'occasion de rénovations et de l'abandon de la gestion par les municipalités.

Pour terminer sur une note positive, parlons de trois exemples encourageants:

 Blanc-Mesnil: pour le suivi régulier du projet lors de réunions de tous les partenaires (coordonnateurs EPS de tous les établissements de la ville, conseillère pédagogique EPS de la circonscription, MNS et directeur de la piscine, directeur des sports), en fin d'année, avec bilan, réajustements éventuels, transmission des résultats des CM2 aux collèges.

- Pierrefitte-Villetaneuse: où un livret de suivi des écoliers a été élaboré, qui reprend de façon synthétique les compétences à valider dans chaque phase d'apprentissage et les tests du projet départemental.
- Le collège Poincaré de la Courneuve: où le projet a été amplifié, puisque les élèves bénéficient de séances de natation en 6°, 5°, puis 4°, voire 3°, jusqu'à ce qu'ils satisfassent

au test du savoir nager. L'équipe EPS du collège ne se lasse pas de justifier et convaincre pour maintenir ce projet original qui permet aujourd'hui à 90 % des élèves de quitter le collège en sachant nager.

Annie Perfettini, IA, Seine-Saint-Denis

NB: Le projet départemental est décrit dans la première partie de l'ouvrage édité par le CRDP de Créteil et réalisé par l'observatoire des pratiques en EPS (12 €): De l'école au collège: propositions d'organisation et de contenus d'enseignement de la natation

## RESSOURCES

### « Coordination ZEP/REP »

Lune nouvelle rubrique plus particulièrement à destination des coordonnateurs-trices de ZEP/REP. Les ressources ainsi mises en ligne visent à alimenter la réflexion, à impulser des dynamiques dans les établissements et à accompagner le pilotage des sites en éducation prioritaire.

Vous y trouverez:

• Des documents sur les travaux menés dans le champ de la scolarisation en milieux difficiles: bibliographies commentées, textes ou interviews de chercheurs, synthèses de rapports de recherche, etc.

- Des « outils » pour la coordination: il s'agit de liens vers les textes officiels, les sites ministériels ou académiques, de statistiques et de données sur les ZEP/REP, d'éléments sur l'évaluation des dispositifs...
- Les lettres de *Réseau Coordo*. (à titre expérimental en 2003, un réseau d'informations entre des coordonnateurstrices de deux académies et le Centre Alain Savary a été créé. Ces lettres sont en ligne dès leur parution).

Cette rubrique, en cours de constitution, est appelée à se développer dans les mois qui viennent.

Adresse: http://www.inrp.fr/zep/reseduc/coordo/accoordo.htm Pour tout contact: dominique.millet@inrp.fr

Joce LE Breton, INRP-CAS

### **Boussole**

# À propos de la veille éducative...

es statistiques officielles estiment qu'un nombre non négligeable de jeunes, environ 60 000, sortent actuellement du système scolaire sans qualification. Dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions, le Ministre délégué à la Ville a commandé en 2001 un plan d'action afin de renouveler les modalités d'approche des jeunes en grande difficulté. La veille éducative que propose ce plan se présente, non pas comme un nouveau dispositif se superposant ou s'ajoutant à ceux déjà existants, mais davantage comme une démarche innovante pour lutter contre les phénomènes de rupture et d'exclusion. Elle passe par la création de cellules de veille éducative visant à favoriser la coordination, sur un même territoire, des différentes interventions menées par les acteurs éducatifs auprès des jeunes concernés par des risques de marginalisation et à croiser les logiques institutionnelles et professionnelles des uns et des autres. Il s'agit donc, à travers la mise en œuvre de cette démarche, de prévenir les dysfonctionnements institutionnels et d'élaborer de nouvelles formes de travail.

La veille éducative a pour mission le repérage des jeunes en échec scolaire massif et/ou en risque de rupture sociale, la prévention de leur déscolarisation et de ses conséquences sociales, l'organisation d'une continuité éducative. Elle s'adresse aussi bien à des enfants de 7 ans qu'à des collégiens démobilisés ou se sentant en danger, qu'à des jeunes exclus ou sortis du système éducatif sans qualification. Le plan d'action prévoit de laisser une très grande marge d'autonomie aux cellules de veille éducative pour la définition des publics qu'elles souhaitent prendre en compte. Les réponses très diverses qui peuvent être apportées se situent sur un volet éducatif et non pas sécuritaire: développement de parrainages par des adultes, soutien à la parentalité, etc. Il convient de noter qu'à la différence des autres dispositifs, la veille éducative doit répondre aux situations singulières de ces jeunes en grande difficulté par une prise en charge individualisée. Cette orientation nécessite la construction par les acteurs de nouvelles règles de déontologie afin de respecter les obligations de confidentialité propres à chaque fonction.

La cellule de veille éducative est sous la responsabilité du maire ; la mobilisation des acteurs et la structuration du réseau sont confiées à un coordonnateur. L'état des lieux au niveau local, communal ou intercommunal, vise à analyser l'offre éducative, à identifier les jeunes en rupture ou en voie de rupture, à entreprendre une réinsertion scolaire. La veille éducative est un cadre d'action, prioritairement mis en place dans les sites en politique de la Ville, qu'il s'agit d'accrocher au dispositif existant le plus pertinent: Contrat éducatif local, Contrat local de sécurité, Contrat temps libre. De nouvelles modalités d'actions, comme la création de structures éducatives innovantes, peuvent être également envisagées dans ce cadre.

Une cellule d'appui assure la coordination de la veille éducative au niveau départemental et un suivi national est mis en place par la Délégation interministérielle à la Ville. Des financements ont été prévus pour la mise en place de ces cellules, en particulier pour la création des postes de coordonnateurs.

En octobre 2002, seule une trentaine de cellules de veille éducative avaient été créées. Il est probable qu'un certain nombre de questionnements sur le terrain subsistent quant à la mise en œuvre concrète de cette démarche comme l'articulation avec l'existant, l'élaboration d'une nouvelle déontologie, les dérives possibles en fonction des choix locaux et du dispositif de rattachement ou encore, en ce qui concerne les acteurs ZEP/REP, les modes de collaboration avec l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

La circulaire du Premier ministre (11.12.2001): http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/circveille01.pdf

Sur le site de la DIV, dossier très complet sur les cellules de *veille éducative* (expériences, textes officiels, rapports): http://www.ville.gouv.fr/infos/dossiers/index.html

J. LE B.